

Lundi 28 août 2023 à 10 h 00 - Salle E3	Rentrée des Apprentis 3A Pharma +
Lundi 28 août 2023 à 10 h 30 - Salle A1	Rentrée des 3 ^{ème} année Filière PROCEDIS
Mardi 29 août 2023 à 10 h - Salle Aquarium	Rentrée des 2 ^{ème} année Filière FITI
Mardi 29 août 2023 à 11 h - Amphi Donzelot	Rentrée des 2 ^{ème} année Filière I2C
Mardi 29 août 2023 à 14 h - Amphi Donzelot	Rentrée des 3 ^{ème} année I2C
Mardi 29 août 2023 à 15 h - Salle Aquarium	Rentrée des 3 ^{ème} année Filière FITI
Mardi 29 août 2023 à 14 h – Amphi Grignard	Rentrée des Master 2 ^{ème} année PERSEE
Lundi 11 septembre 2023 à 13h30 – Salle E203	Rentrée des Master 2 ^{ème} année GPBP SPIEQ

MODALITÉS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE (ÉTUDIANTS EN FORMATION INITIALE Y COMPRIS LES APPRENTIS)

1^{ère} étape : Sauf exception signalée ci-après (*), obtenir, préalablement à votre inscription universitaire, votre attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement (100 euros) ou votre attestation d'exonération (**)

Il vous suffit de vous connecter sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Vous y obtiendrez la procédure et toutes les informations utiles, notamment concernant les cas d'exonération en fonction de votre situation. Cette contribution est annuelle et unique en cas de pluri-inscriptions sur l'année universitaire.

AUCUNE RE-INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE FINALISÉE SANS CE N° CVEC

(*) Exceptions :

- Etudiants Erasmus entrants et étudiants inscrits en double diplômes à condition d'être inscrits dans leur établissement étranger selon la convention en cours de validité.

(**) Cas d'exonération CVEC :

- boursier sur critères sociaux (bourses gérées par le CROUS)
- bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles,
- réfugié,
- bénéficiaire de la protection subsidiaire
- enregistré en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

2^{ème} étape : Réaliser votre réinscription en ligne à l'Université <https://reinscriptions.univ-lorraine.fr> à l'aide de votre numéro d'étudiant.

CALENDRIER DE RE-INSCRIPTION :

Votre ré-inscription doit être réalisée impérativement dans les délais du calendrier ci-dessous pour vous permettre l'accès à tous les outils pédagogiques utilisés.

Filière FITI	La ré-inscription ne peut avoir lieu qu'après le jury du 23/08/23
2 ^{ème} année	Du 28 août au 15 septembre 2023
3 ^{ème} année	Du 28 août au 15 septembre 2023
Filière I2C	La ré-inscription ne peut avoir lieu qu'après le jury du 24/08/23
2 ^{ème} année	Du 28 août au 15 septembre 2023
3 ^{ème} année	Du 28 août au 15 septembre 2023

Élèves redoublants : La ré-inscription ne peut avoir lieu qu'après les jurys de fin Août 2023.

DROITS D'INSCRIPTION :

1 - Droits universitaires nationaux :

Détail des droits 2022-2023	Inscription à titre principal (****)	Inscription à complémentaire taux réduit (***)
Diplôme d'ingénieur	601 Euros	
Diplôme national de Master		159 Euros

(***) Le taux réduit s'applique aux étudiants inscrits par exemple, en principal, en Diplôme d'ingénieur et en parallèle au Diplôme de Master.

(****) En cas d'inscriptions multiples à l'UL (double diplôme Ingénieur ENSIC – Master ENSAIA par exemple), l'inscription principale est à l'ENSIC.

2 - Droits différenciés applicables aux étudiants extracommunautaires :

3770 euros

CAS PARTICULIER DES ÉTUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES INSCRITS EN 22/23 :

- Les étudiants en progression dans leur cursus en 23/24 ayant payé les droits extracommunautaires en 22/23 lors de leur 1^{ère} inscription à l'UL et souhaitant faire une demande d'exonération, bénéficient d'une procédure allégée. Ils doivent cependant adresser un mail à ensic-sa@univ-lorraine.fr indiquant leur souhait de demander une exonération. Celle-ci n'est pas automatique.
- ATTENTION !!!! pour les étudiants redoublants, les droits différenciés sont dus. En cas de difficulté financière, rapprochez-vous du service de scolarité **avant le 10 septembre 2023**.

CAS PARTICULIER DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN 3A EN 22/23 ET EN ALLONGEMENT DE CURSUS EN 23/24 :

Les droits universitaires et la CVEC sont dus pour l'année universitaire dans tous les cas d'allongement de cursus en 2023/2024.

PAIEMENT DES DROITS

Paiement en ligne sécurisé : Ce mode de paiement est **obligatoire**. Il vous permet de régler les droits d'inscription soit en 1 fois, soit en 3 fois

ATTENTION : La carte bancaire doit avoir une date de validité couvrant la durée des prélèvements. Vous ne devez pas utiliser dans ce cas de E-Carte bleue à n° unique.

Autre possibilité de paiement à distance : virement (un mail doit être adressé à ensic-sa@univ-lorraine.fr pour signaler le choix de ce mode de paiement).

En cas de problème de finalisation de l'inscription en ligne, le paiement pourra se faire en présentiel à la scolarité sur rendez-vous et uniquement par carte bancaire en 1 seule fois.

Votre inscription n'est validée qu'après règlement des droits d'inscription.

La liste des pièces justificatives obligatoirement dématérialisées est à télécharger en fin d'inscription web.

Attention !!! Les nouveaux étudiants doivent avoir validé leur compte SESAME avant de pouvoir se connecter sur la plateforme de dépôt des pièces :

<http://u2l.fr/compte-etu>

ÉLÈVES BOURSIERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CROUS)

Lorsque vous procéderez à votre inscription en ligne, le serveur du CROUS sera automatiquement interrogé dès que vous indiquez que vous êtes boursier, et ce afin de vérifier que votre dossier CROUS est bien complet.

Si vous n'êtes pas considéré comme boursier par le CROUS (dossier incomplet, ou en attente de traitement par exemple), vous ne pourrez pas vous inscrire en tant que tel et vous devrez vous acquitter des droits de scolarité.

L'université **ne gère pas** les dossiers de bourses, **pour toute question** relative à ce sujet vous pouvez écrire au CROUS à cette adresse : dse@crous-lorraine.fr

VOS CONTACTS PRIVILEGIÉS

Le service de scolarité sera fermé du 21 juillet au soir au 21 août au matin.

Tous les problèmes signalés durant cette période à l'adresse ensic-sa@univ-lorraine.fr seront traités à compter de la réouverture du service.

Le service des relations internationales sera fermé du 21 juillet au soir au 16 août au matin.

Tous les problèmes signalés durant cette période à l'adresse ensic-international-contact@univ-lorraine.fr seront traités à compter de la réouverture du service.